

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2017

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

Présents : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI – Mme Monique LEYENDECKER - M. Gabriel HOFFMANN - M. François MARQUET - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX - M. Patrick GRASSER - Mme Christine KUNERAT - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER – Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL - Mme Christelle HUNEAU

Absents excusés : Mme Martine GERGAUD donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Didier JACQUES donne procuration à M. Patrick GRASSER - M. GUTH Christophe

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 15

N° 2017-002 – Vente d'un bien immobilier dans le cadre d'une succession

Suite au décès de Mme SCHULL née KAUDI survenu à Illange le 6 juillet 2015, le Conseil de Fabrique de la paroisse d'Illange a été désigné légataire du 1/3 de sa succession.

Le patrimoine de Mme SCHULL comprenait notamment une maison à usage d'habitation située à Illange – 8A route de Metz.

D'un commun accord avec les autres légataires, la représentante du Conseil de Fabrique a souhaité mettre en vente ce bien immobilier.

Une estimation a été réalisée par l'agence DUHO Immobilier, qui a arrêté une valeur comprise entre 175.000 € et 190.000 €.

Sachant qu'au vu des dernières ventes pour des biens similaires (avoisinant 250 000 €) l'estimation réalisée par cette agence n'était pas en adéquation avec la réalité du marché immobilier illangeois.

Le Conseil Municipal avait donc décidé d'autoriser cette vente pour un montant supérieur à 210 000 € en date du 17 mai 2016. Or, aucune proposition d'achat n'a été faite pour ce prix.

Un prix a été arrêté en concertation avec les légataires suite à une proposition pour un montant de vente de 200 00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable et autorise la vente par le Conseil de Fabrique d'Illange d'une maison à usage d'habitation située à Illange – 8A route de Metz, cadastrée section 19 n° 160 pour une contenance de 5,84 ares à hauteur du 1/3 lui appartenant
- Annule la délibération du 17 mai 2016 et approuve un prix de vente de 200 000 €

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 17 janvier 2017

Pour copie conforme,
Illange, le 17 janvier 2017
Le Maire,

